



# COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°11 / 2020 - 2021

---

**Réunion du** 11 juin 2021 tenue exceptionnellement en téléconférence

---

**Président :** Mr Michel GENDRON

---

**Présents :** MM. Gérard BAUMANN - Cyril CHAUMONT - Michel COPINNE - Frédéric COTTRET - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GOTTE - Marc HAENEL - Gérard JANTET - André PETTE - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

---

**Assiste :** Mme Nathalie RAMONET

---

**La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.**

# DISTRICT D'ALSACE (67/68)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **EPFIG - STADE MUNICIPAL - NNI 67 125 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 04/09/2019.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AAC en date du 04/09/2019

**Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 (Niveau T5 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 01/01/2030.**

##### ➤ **HOHENGOEFT - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 208 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 15/10/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

**Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 (Niveau T5 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 15/10/2030, et demande la fourniture d'une Autorisation Administrative de Capacité.**

##### ➤ **OBERHASLACH - STADE DE LA HASEL - NNI 67 342 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 20/10/2019.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

**Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 (Niveau T6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 01/01/2030.**

##### ➤ **OBERNAI - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 348 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 08/01/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4 en date du 23/02/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur BAUMANN, membre de la CRTIS, en date du 23/02/2021

**Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 4 (Niveau T3 selon le règlement applicable au 01/07/2021) et transmet à la CFTIS pour décision.**

##### ➤ **STEINBOURG - STADE MUNICIPAL - NNI 67 478 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 03/05/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

**Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 (Niveau T5 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 03/05/2031.**

##### ➤ **ILLHAEUSERN - STADE DE L'ILL 1 - NNI 68 153 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 30/04/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 (Niveau T5 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 30/04/2031.

### **1.3. Changements de niveau de classement**

#### ➤ **STEINBOURG - STADE FOERSTERMATT - NNI 67 478 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau FOOT A11 en date du 03/05/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le changement de classement de l'installation en Niveau FOOT A11 (Niveau T7 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 03/05/2031.

#### ➤ **WEINBOURG - STADE MUNICIPAL - NNI 67 521 01 01**

Cette installation est classée en Niveau FOOT A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau 6 en date du 17/05/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le changement de classement de l'installation en Niveau 6 (Niveau T5 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 17/05/2031.

## **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

### **2.1. Classements initiaux**

### **2.2. Classements provisoires**

### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

### **2.4. Changements de niveau de classement**

#### ➤ **GEISPOLSHHEIM – STADE JEAN-JACQUES BERST – NNI 67 152 01 02**

Cette installation était classée en niveau Foot A11 SYE jusqu'au 26/05/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 SYE en date du 11/05/2021.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AAC en date du 06/05/2021

Elle prononce le changement de classement de l'installation en Niveau 5 SYE (Niveau T5 SYN selon le règlement applicable au 01/07/2021).

## **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

- NNI 67 482 08 02 - STADE DU CANAL 2 à STRASBOURG
- NNI 67 482 13 03 - COMPLEXE SPORTIF OUEST ASPTT3 à STRASBOURG
- NNI 67 482 25 01 - STADE DE L'ÉLAN à STRASBOURG

## **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### ➤ **VENDENHEIM – STADE DU WALDECK 2 - NNI 67 506 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise aux normes de l'aire de jeu (105 x 68 mètres) niveau T5. L'installation sera équipée d'un arrosage automatique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention en date du 07/05/2021
- ✓ Plan de l'aire de jeu

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet d'agrandissement de l'installation pur un niveau T5, sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions de ce niveau à l'issue des travaux

Une Attestation Administrative de Capacité de l'installation devra être également transmise.

### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### ➤ **SARRE-UNION – STADE OMNISPORTS 2 – NNI 67 434 01 02**

Cette installation est classée en niveau 5 sy jusqu'au 11/04/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée et lettre d'intention en date du 12/05/2021.
- ✓ Plan masse de l'aire de jeu (105 x 68m) et coupe transversale.
- ✓ Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la commission propose d'émettre un avis favorable à ce projet pour un niveau T5 SYN (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Une Attestation Administrative de Capacité de l'installation devra être également transmise.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

##### ➤ **BERNARDSWILLER – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 031 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 24/10/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation.

Le projet indique 12 arroseurs. Aire de jeu de 100 x 65 mètres.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention du club en date du 28/04/2021
- ✓ Plan d'implantation des arroseurs
- ✓ Devis

**La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet d'arrosage intégré et rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.**

*Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.*

*8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.*

#### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **5.1. Classements initiaux**

#### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **5.3. Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

- ✓ 04/05/2021

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

**ECLAIRAGES**

## **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

#### ➤ **ILLFURTH - STADE PIERRE ROSENKRANZ 1 – NNI 68 152 01 01**

Il s'agit d'une installation nouvelle.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E5 en date du 12/04/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 217 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emini/Maxi = 0.52.

**Elle prononce le classement de l'installation en Niveau E5 (Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 12/04/2023.**

### **10.2. Confirmations de classement**

#### ➤ **HOHENGOEFT - STADE MUNICIPAL 1 – NNI 67 208 01 01**

L'éclairage était classé niveau E5 jusqu'au 09/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 15/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 139 lux, Uniformité = 0.80, Rapport Emini/Maxi = 0.60.

**Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 (Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 15/10/2022.**

#### ➤ **SELESTAT - PARC DES SPORTS 1 – NNI 67 462 01 01**

L'éclairage est classé niveau E5 jusqu'au 22/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 22/04/2021 suite au remplacement de l'équipement défaillant.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 275 lux, Uniformité = 0.75, Rapport Emini/Maxi = 0.55. Ces valeurs correspondent à E4 actuel (E5 futur)

**Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 (Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 22/04/2023.**

#### ➤ **RIBEAUVILLE - STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 – NNI 68 269 01 01**

L'éclairage était classé niveau E5 jusqu'au 24/05/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 30/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 161 lux, Uniformité = 0.80, Rapport Emini/Maxi = 0.70.

**Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 (Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 30/10/2022.**

### **10.3. Changements de niveau de classement**

#### ➤ **MORSCHWILLER LE BAS - STADE DU MOULIN 1 – NNI 68 218 01 01**

L'éclairage était classé niveau EFoot A11 jusqu'au 24/04/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau E5 en date du 21/10/2020 suite au remplacement de l'équipement.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 180 lux, Uniformité = 0.72, Rapport Emini/Maxi = 0.55.

**Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 (Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 21/10/2022.**

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

### **11.2. Confirmation de classement**

### 11.3. Divers

## 12. **DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

### ➤ **SARRE-UNION – STADE OMNISPORTS 2 – NNI 67 434 01 02**

L'éclairage était classé niveau EFoot A11 jusqu'au 20/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 12/05/2021 pour un Niveau E5 (Correspondant à un Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 192 Lux
- ✓ Fu à 0.82
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,58
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E6 (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).**

### ➤ **ILLHAEUSERN – STADE DE L'ILL 1 – NNI 68 153 01 01**

L'éclairage était classé niveau E5 jusqu'au 27/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 17/03/2021 pour un Niveau E5 (Correspondant à un Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts (dont 2 mâts sont en commun avec l'installation NNI 68 153 01 02) / hauteur moyenne des feux à 22 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 192 Lux
- ✓ Fu à 0.77
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,62
- ✓ Aire de jeu de 100 x 65 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E6 (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).**

### ➤ **ILLHAEUSERN – STADE DE L'ILL 2 – NNI 68 153 01 02**

Il s'agit d'une création pour un terrain d'entraînement.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 17/03/2021 pour un Niveau EFOOT A11 (Correspondant à un Niveau E7 selon le règlement applicable au 01/07/2021) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts (dont 2 mâts sont en commun avec l'installation NNI 68 153 01 01) / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (2 par mât)
- ✓ Emh à 100 Lux
- ✓ Fu à 0.63
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,40
- ✓ Aire de jeu de 100 x 63 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E6 (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).**

# DISTRICT DES ARDENNES (08)

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

### **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT AUBE (10)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

##### ➤ **FONTVANNES - STADE MUNICIPAL - NNI 10 156 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 13/01/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau 4 en date du 03/06/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GENDRON, président de la CRTIS, en date du 03/06/2021
- ✓ Plan des vestiaires

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau 4 (Niveau T3 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 03/06/2031, sous réserve de lever les non-conformités (peinture des perches de buts, hauteur des buts) avant le 31 août 2021 et transmet à la CFTIS pour décision.

##### ➤ **SAINT ANDRE LES VERGERS – COMPLEXE SPORTIF JEAN BIANCHI 2 - NNI 10 333 01 02**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 31/10/2021.

La commission constate l'absence de vestiaires dédiés à cette installation du fait de la réalisation de l'installation NNI 10 333 01 03.

Elle prononce le classement de l'installation en niveau Foot à 11 (Niveau T7 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 31/10/2021.

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

##### ➤ **SAINT ANDRE LES VERGERS – COMPLEXE SPORTIF JEAN BIANCHI 3 - NNI 10 333 01 03**

Il s'agit d'une installation nouvelle.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau 4 SYE en date du 03/06/2021.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur GENDRON, président de la CRTIS en date du 03/06/2021
- ✓ Le rapport d'essai en date du 26/11/2020
- ✓ Le plan des vestiaires
- ✓ L'AAC et PV CDS en date du 02/06/2020

Elle propose le classement de l'installation en niveau 4 SYE (Niveau T3 SYN selon le règlement applicable au 01/07/2021) et transmet à la CFTIS pour décision.

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

#### **2.4. Changements de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

##### ➤ **CRENEY PRES TROYES – STADE MUNICIPAL – NNI 10 115 01 01**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 30/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement de Niveau T5 SYN.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée et lettre d'intention en date du 01/06/2021.
- ✓ Plan masse de l'aire de jeu (105 x 68m) et coupe transversale.
- ✓ Plan des vestiaires

La commission rappelle que :

- La planimétrie du terrain devra permettre une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent).
- Pour l'implantation de buts de foot A8, il est nécessaire d'avoir une largeur de dégagement de 2,50 m mesurée entre la ligne de touche et le but rabattu.

Au regard des éléments transmis, la commission propose d'émettre un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T5 SYN (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions de ce niveau à l'issue des travaux et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Une Attestation Administrative de Capacité de l'installation devra être également transmise.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

#### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **5.1. Classements initiaux**

#### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **5.3. Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

#### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

##### **➤ SAINT ANDRE LES VERGERS – COMPLEXE SPORTIF JEAN BIANCHI 3 - NNI 10 333 01 03**

Il s'agit d'une installation nouvelle.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau E5 en date du 30/01/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Les mesures d'éclairage effectué par SOCOTEC en date du 14/10/2020

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 233 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emin/Maxi = 0.48.

Elle prononce le classement de l'installation en Niveau E5 (Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 12/04/2023.

#### **10.2. Confirmation de classement**

#### **10.3. Changements de niveau de classement**

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

### **11.2. Confirmation de classement**

### **11.3. Divers**

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

### **➤ CRENEY PRES TROYES – STADE MUNICIPAL – NNI 10 115 01 01**

Il s'agit d'une création pour un terrain en gazon synthétique éclairé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 01/06/2021 pour un Niveau E5 (Correspondant à un Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 199 Lux
- ✓ Fu à 0.81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,59
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E6 (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).**

# DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
  - CHAUMONT – STADE PIERRE FLAMION - NNI 52 121 02 01

Cette installation était classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 01/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4 SYE en date du 15/06/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GENDRON, président de la CRTIS en date du 15/06/2021

Elle relève une non-conformité concernant la hauteur des buts (écart de 2cm par rapport à la prescription de 2,44m).

Elle attire l'attention du propriétaire sur la présence de buts mobiles qui ne répondent pas aux exigences de sécurité du décret n°2016-481 du 18 avril 2016 et rappelle qu'aucun agrès mobile ne doit pas être stocké dans les zones de dégagement et de sécurité autour de l'aire de jeu.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau 4 SYE (Niveau T3 SYN selon le règlement applicable au 01/07/2021), sous réserve de mettre les buts en conformité, et de transmettre un AAC avant le 31 aout 2021 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- 2.4. Changements de niveau de classement
  - LE MONTSAUGEONNAIS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 52 405 03 01

Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 05/04/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 4 SYE en date du 09/12/2020.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GENDRON, président de la CRTIS en date du 15/06/2021

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau 4 SYE (Niveau T3 SYN selon le règlement applicable au 01/07/2021) sous réserve de transmission d'un AAC avant le 31 aout 2021 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

**6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

**7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

**8. AFFAIRES DIVERSES**

**9. FAFA**

**ECLAIRAGES**

**10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

**11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

**12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT MARNE (51)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **SAINT MEMMIE - STADE DEBORAH JEANNET - NNI 51 506 03 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 13/01/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 20/05/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GAY, membre de la CRTIS, en date du 20/05/2021
- ✓ AAC en date du 31/10/2000
- ✓ Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 (Niveau T4 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 20/05/2031.

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

#### **2.4. Changements de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

##### ➤ **GUEUX – STADE MUNICIPAL N°1 - NNI 51 282 02 01**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la construction d'un terrain en gazon naturel (105 x 68 mètres) niveau T5. L'installation sera équipée d'un arrosage automatique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 19/02/2021, lettre d'intention et délibération du conseil municipal en date du 10/03/2021.
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68m) et coupe transversale.
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ Plan d'arrosage

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'installation répondant aux exigences du Niveau T5. (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).

*Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.*

*8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.*

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

##### ➤ **GUEUX – STADE MUNICIPAL N°2 - NNI 51 282 02 02**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la construction d'une installation avec terrain en gazon synthétique de Niveau T5 SYN.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée en date du 19/02/2021, lettre d'intention et délibération du conseil municipal en date du 10/03/2021.

- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68m) et coupe transversale.
- ✓ Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la commission propose d'émettre un avis préalable favorable à ce projet répondant aux exigences du niveau T5 SYN (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

La commission rappelle que :

- La planimétrie du terrain devra permettre une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent).
- Pour l'implantation de buts de foot A8, il est nécessaire d'avoir une largeur de dégagement de 2,50 m mesurée entre la ligne de touche et le but rabattu.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

##### ➤ **MAROLLES – STADE MUNICIPAL - [NNI 51 352 01 01](#)**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 24/10/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation.

Le projet indique 12 arroseurs. Aire de jeu de 105 x 68 mètres.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention du club en date du 10/06/2021
- ✓ Plan d'implantation des arroseurs

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet d'arrosage intégré et rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

*Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.*

*8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.*

#### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

##### ➤ **BETHENY – STADE BLÉRIOT 2 - [NNI 51 055 01 02](#)**

Cette installation est classée en Niveau travaux (niveau 5 SYE) jusqu'au 30/11/2021.

La Commission reprend le dossier de demande d'avis préalable déposé par l'Association du Stade de REIMS et des documents fournis pour la création de vestiaires s'inscrivant dans une installation de niveau T2.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plans des vestiaires

Au regard des éléments transmis la commission, transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

## **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

### **5.1. Classements initiaux**

### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

### **5.3. Changements de niveau de classement**

## **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

## **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

## **9. FAFA**

# **ECLAIRAGES**

## **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

### **10.2. Confirmation de classement**

### **10.3. Changements de niveau de classement**

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

### **11.2. Confirmation de classement**

### **11.3. Divers**

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

### **➤ CAUREL – STADE MUNICIPAL – NNI 51 101 01 01**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 27/04/2021 pour un Niveau E5 (Correspondant à un Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (4 par mât)
- ✓ Emh à 156 Lux
- ✓ Fu à 0.76
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,60
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E6 (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).**

### **➤ GUEUX – STADE MUNICIPAL N°2 - NNI 51 282 02 02**

Il s'agit d'une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 03/06/2021 pour un Niveau E5 (Correspondant à un Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 160 Lux
- ✓ Fu à 0.77
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,58
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E6 (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).**

# DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE (54)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **MEXY - STADE MUNICIPAL - NNI 54 367 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 04/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 06/05/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur CHAUMONT, membre de la CRTIS, en date du 06/05/2021
- ✓ AAC en date du 06/05/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 (Niveau T5 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 06/05/2031-

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

#### **2.4. Changements de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

##### ➤ **TOMBLAINE – STADE LÉO LAGRANGE N° 3 – NNI 54 526 02 03**

Cette installation est classée en niveau 6 s jusqu'au 30/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement de Niveau T5 SYN.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée et lettre d'intention en date du 02/06/2021.
- ✓ Plan masse de l'aire de jeu (105 x 68m) et coupe transversale.
- ✓ Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la commission propose d'émettre un avis favorable à ce projet pour un niveau T5 SYN (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions de ce niveau à l'issue des travaux et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Une Attestation Administrative de Capacité de l'installation devra être également transmise.

La commission rappelle que :

- La planimétrie du terrain devra permettre une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent).
- Pour l'implantation de buts de foot A8, il est nécessaire d'avoir une largeur de dégagement de 2,50 m mesurée entre la ligne de touche et le but rabattu.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

#### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **5.1. Classements initiaux**

#### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **5.3. Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

#### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

#### **10.2. Confirmation de classement.**

#### **10.3. Changements de niveau de classement**

##### **➤ CUSTINES - STADE PRÉ À VAROIS 1 – NNI 54 150 02 01**

L'éclairage était classé niveau EFOOT A11 jusqu'au 02/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau E5 en date du 17/06/2021.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 165 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini/Maxi = 0.54.

Elle prononce le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau E5 (Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 17/06/2023.

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

#### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

#### **11.2. Confirmation de classement**

#### **11.3. Divers**

### **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

#### **➤ TOMBLAINE – STADE LÉO LAGRANGE N° 3 – NNI 54 526 02 03**

Il s'agit d'une création pour un terrain en gazon synthétique éclairé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 02/06/2021 pour un Niveau E5 (Correspondant à un Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 6 mâts / hauteur moyenne des feux à 15 m LED (2 par mât)
- ✓ Emh à 158 Lux
- ✓ Fu à 0.81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,59
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E6 (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).**

# DISTRICT MEUSE (55)

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

### **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT MOSELLE (57)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### **➤ PETIT-REDERCHING - STADE FÉLIX SPIELDENNER - NNI 57 535 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 14/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 02/10/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 02/10/2020

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 (Niveau T5 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 02/10/2030.

##### **➤ SARREGUEMINES - STADE DE LA STEIGE - NNI 57 631 06 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 07/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 12/04/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 02/10/2020

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 (Niveau T5 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 12/04/2031

##### **➤ SARREGUEMINES - STADE DU FORST - NNI 57 631 07 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 31/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 12/04/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 02/10/2020

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 (Niveau T5 selon le règlement applicable au 01/07/2021) jusqu'au 12/04/2031.

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

##### **➤ MONTIGNY LES METZ – PLAINE DE JEUX ST SYMPHORIEN 1 - NNI 57 480 02 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 08/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 SYE en date du 31/03/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 31/03/2021
- ✓ Plan des vestiaires

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau 5 SYE (Niveau T5 SYN selon le règlement applicable au 01/07/2021), transmet à la CFTIS pour décision.

#### **2.4. Changements de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

#### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

##### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

##### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

##### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

###### **➤ FOLSCHVILLER – STADE MUNICIPAL - NNI 57 224 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 6s jusqu'au 22/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réalisation d'un arrosage intégré sur cette installation.

Le projet indique 18 arroseurs. Aire de jeu de 100 x 65 mètres.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé et lettre d'intention du club en date du 25/04/2021
- ✓ Plan d'implantation des arroseurs
- ✓ Devis

**La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet d'arrosage intégré et rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.**

*Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.*

*8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.*

##### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

###### **➤ MORHANGÉ – STADE GEORGES FLUGEL 1 - NNI 57 483 01 01**

Cette installation est classée en Niveau Travaux jusqu'au 05/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la rénovation des vestiaires.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

**La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de rénovation des vestiaires en vue d'obtenir un classement de Niveau 4, sous réserve que tous les éléments de l'installation répondent à ce niveau de classement et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

**Elle précise que le stade Georges Flugel 2 n'ayant plus de vestiaires dédiés devra être classé en Niveau T7.**

#### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

##### **5.1. Classements initiaux**

##### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

##### **5.3. Changements de niveau de classement**

#### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

#### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

- ✓ 11/05/2021

#### **8. AFFAIRES DIVERSES**

#### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

#### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

##### **10.1 Classements fédéraux initiaux**

##### **10.2 Confirmation de classement**

### **10.3 Changements de niveau de classement**

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **11.1 Classements fédéraux initiaux**

### **11.2 Confirmation de classement**

### **11.3 Divers**

## **13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

### **➤ VITRY SUR ORNE – STADE MUNICIPAL – NNI 57 724 01 01**

L'éclairage était classé niveau EFoot A11 jusqu'au 08/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 27/05/2021 pour un Niveau E5 (Correspondant à un Niveau E6 selon le règlement applicable au 01/07/2021) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 192 Lux
- ✓ Fu à 0.79
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,54
- ✓ GR 46,1
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E6 (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).**

# DISTRICT DES VOSGES (88)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## ECLAIRAGES

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changement de niveau de classement

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

### **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

Président de la CRTIS  
Michel GENDRON